

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

Réunion Du Conseil Municipal du 3 mars 2026

Membres en exercices : 10 Présents : 7 Absents : 3 Procurations : 2 Exprimés : 9

L'an deux mil vingt-six le deux du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bus-La-Mésière, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire.

Convocation faite le 23/02/2026

Étaient présents : M. BARBIER Guillaume - M. HERIN Christophe - Mme CORDONNIER Manhattan - M. BOISSIERE Ridha - Mme POIZEAUX Nicole - M. BLANCHARD Philippe - M. VAN NES Marc

Absents excusés : M. POIZEAUX Patrick - M. DELY Jean-Michel **Absents :** Mme CRESPEL Brigitte

Procuration : M. POIZEAUX Patrick à Mme POIZEAUX Nicole - M. DELY Jean-Michel à Mme CORDONNIER Manhattan

Désignation du secrétaire de séance :

Est désigné secrétaire de séance Mme POIZEAUX Nicole

Lecture du Procès-Verbal

Après la lecture, les membres présents ont approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2026.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour à savoir l'acquisition de deux parcelles sur le lieu dit « La Coignée », à l'unanimité, l'assemblée délibération accepte cet ajout.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération portant sur les devis d'entretiens des espaces verts
2. Délibération portant sur la demande de subvention de l'association des parents d'élèves du collège de la Vallée du Matz
3. Délibération portant sur l'acquisition des parcelles A 510 et A 515, lieux dit « La Coignée »
4. Questions et informations Diverses

1. Délibération portant sur les devis d'entretiens des espaces verts

Délibération n° 10/2026

Publication et Contrôle de légalité le 6 mars 2026

Monsieur le Maire présente les devis de la SARL LEDOUX :

- Pour 12 tontes d'un montant de 9 936 € TTC (8 280 € HT)
- Pour la taille des haies et arbustes 2 160 € TTC (1 800 € HT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- Accepte les devis présentés ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

2. Délibération portant sur la demande de subvention de l'association des parents d'élèves du collège de la Vallée du Matz

Délibération n° 11/2026

Publication et Contrôle de légalité le 6 mars 2026

Monsieur le Maire présente le courrier de l'Association des parents d'élèves du collège de la Vallée du Matz qui demande une subvention aux communes dont au moins un enfant est scolarisé dans ce collège.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à 8 voix contre et 1 abstention :

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

Réunion Du Conseil Municipal du 3 mars 2026

- De ne pas octroyer une subvention à l'Association des parents d'élèves du collège de la Vallée du Matz
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

3. Délibération portant sur l'acquisition des parcelles A 510 et A 515
lieux dit « La Coignée »

Délibération n° 12/2026

Publication et Contrôle de légalité le 6 mars 2026

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu ce jour de l'Office Notarial de la Gohelle qui, dans le cadre du droit de préférence, propose à la commune l'acquisition des parcelles cadastrées A 510 et A 515 pour un montant total de 1 000,23 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

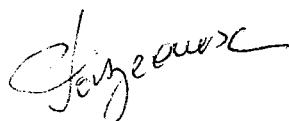
- De ne pas faire valoir le droit de préférence de la commune pour ces parcelles
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision

4. Questions et Informations Diverses

- Monsieur le maire demande que l'on organise la tenue du bureau de vote :
- Monsieur le maire informe que certains habitants se plaignent de l'état de la clôture du logement communal, surtout derrière l'abris du bus. L'assemblée demande l'aménagement de la clôture de voir ce qu'il est possible de mettre en place. Revoir avec REMCO la reprise de l'installation de la poubelle à la table de pic-nic, la reprise du béton à l'abribus et le parpaing cassé.
- Monsieur le maire informe que la sté TDE propose le contrat de maintenance pour la micro-station du logement communal suite à son intervention. L'assemblée, à l'unanimité, ne souhaite pas signer ce contrat
-

Fin de séance à 20h10

Le Secrétaire de Séance
Nicole POIZEAUX



Le Maire
Guillaume BARBIER

